



Alençon, le 31 mars 2020

Président du Directoire
Pascal BRUEL

Madame, Monsieur,

Depuis le début de la crise sanitaire il y a quelques semaines, la Fondation ANAIS s'emploie à organiser et à adapter, en lien avec la direction de chacun de ses établissements, la continuité directe ou indirecte des accompagnements, tant pour les personnes accueillies en structures que pour assurer le soutien à distance des personnes rentrées à domicile.

Ainsi, les dispositions gouvernementales relayées par le Ministère des Solidarités et de la Santé via les Agences Régionales de Santé, relatives à la protection des personnes, sont mises en place de la manière la plus rigoureuse.

Des adaptations d'organisation au sein des établissements sont quelquefois nécessaires pour assurer la continuité du fonctionnement en regard aux problématiques rencontrées qui évoluent en permanence selon les moyens et les ressources disponibles, tant au plan matériel qu'au plan humain.

Le Directoire de la Fondation ANAIS agit pour optimiser le processus décisionnel permettant de prioriser les mesures à mettre en place relatives à la santé des personnes, et particulièrement en cas de déclaration de cas COVID 19. Aussi, afin de limiter la propagation du virus, nous sommes amenés d'ores et déjà à renforcer les mesures barrières et, selon la dernière directive gouvernementale en date du 28 mars, nous procédons à des mesures de confinement plus drastiques et obligatoires en cas de suspicion ou de cas avéré COVID : maintien en chambre individuelle ou installation dans une zone de confinement spécialement aménagée si possible, selon les besoins identifiés dans chaque structure.

Les deux à trois semaines à venir s'annoncent plus contraignantes en raison du pic pandémique annoncé. Aussi, chaque direction d'établissement ou service vous informera des dispositions mises en place au sein de la structure, et plus particulièrement de l'accompagnement spécifique dédié à votre enfant ou votre proche.

Compte tenu du grand nombre de sollicitations, et si vous n'avez pas réussi à joindre votre interlocuteur au sein de l'établissement de référence, nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience en vous demandant de bien vouloir attendre qu'un professionnel vous recontacte.

Siège social : Métropole 19 – 134/140 rue d'Aubervilliers – 75019 PARIS – Tél. 01.40.32.40.23

Services centraux : 32 rue Eiffel – CS 50287 – 61008 ALENÇON cedex – Tél. 02.33.80.83.50

Domiciliation bancaire : LCL Alençon – IBAN : FR27 3000 2068 3100 0006 0043 R75 – Code B.I.C. : CRLYFRPP
SIREN : 775 629 272 – APE 8899 B – N° TVA Intracommunautaire FR 30775 629 272

fondation-anais.org

Fondation ANAIS - Agir pour Notre Société

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 21 octobre 2019



Nous savons à quel point il est difficile de se sentir éloigné de ses proches pendant cette période de confinement, et comprenons la nécessité d'installer tout moyen de communication qui favorise le maintien des liens familiaux et affectifs.

Nous travaillons à l'installation d'un système de communication vidéo dans les établissements pour les personnes qui le souhaitent, sous réserve que les proches puissent accéder au même système.

Vous pouvez également retrouver toutes les informations de la Fondation ANAIS relatives au coronavirus sur la page : <https://www.fondation-anais.org/les-actualites/>

Nous vous rappelons que la Fondation ANAIS a mis en place un numéro spécial de permanence qui fonctionne 24 heures/24 et 7 jours/7. Rappel du N° 02 33 80 83 96, dans le cas où vous auriez des difficultés à joindre l'établissement/service que vous souhaitez.

Un message sera ainsi noté précisément afin d'être relayé dans les meilleurs délais à l'établissement/service de référence, ou aux interlocuteurs concernés.

Restant à votre écoute et vous assurant de tout notre soutien, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de la situation.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président du Directoire,
Pascal BRUEL